Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212200943-20251211-DELIB2025_098-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX

Côtes d'Armor

Date de convocation	Nombre de conseillers
05/12/2025	En exercice : 18
Date d'affichage convocation	Présents : 16
05/12/2025	Procurations : 2
	Votants : 18

VOTE

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onzième jour du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Delphine BRIAND, Maire.

Présents : Delphine BRIAND, François GRANIER, Sylvie BAGOT, Patrick BRIAND, Laura LECOLLINET, Michel AUSSANT, Michel-Eric EHRLICH, Marie-Hélène JANIN, Josy LE SAUX, Caroline PARIS de BOLLARDIERE, Catherine GOUILLOU, Christian ROMONT, Thierry CHAPLAIN, Anne-Sophie CHALMEL, Françoise CHAPLET, Marianne DAIGNAN.

Représentés : David LY SUNNARAM donne procuration à Laura LECOLLINET, François JEUDY donne procuration à Marianne DAIGNAN.

Secrétaire : Michel AUSSANT

Délibération n° 2025-098

Attribution AOT Restaurant-Salon de thé

Une mise en concurrence formalisée a été faite, du 10 octobre au 10 novembre 2025, pour l'occupation d'un emplacement dédié à une activité de restauration et salon de thé sur la commune de Lancieux. La mise à disposition par convention d'occupation du domaine public concerne un terrain sur la digue basse de la plage St Sieu.
La convention d'occupation, préalablement étudiée par la commission AOT, est conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1er avril 2026 et prendra fin le 31 décembre 2030.
Seul, un dossier a été reçu.
La Commission AOT s'est prononcée pour l'acceptation de la candidature de Adéle Grünberger et Tanguy Thomassin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'emplacement du bord de plage coté charroi aux Anes à l'établissement dénommé « le Kalypso » (Adéle Grünberger et Tanguy Thomassin) pour une durée de cinq ans à compter du 1er avril 2026 au 31 décembre 2030.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Delphine BRIAND, Maire

Michel AUSSANT, secrétaire

MAIRIE de LANCIEUX 22770 (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le 19/12/2025
et de la transmission au représentant de l'Etat le 19/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.